

Ordre du jour :

- approbation du compte-rendu du 4 février 1999,
- informations du vice-président recherche,
- conventions :
 - Convention-cadre UVHC - VALUVAL,
 - Convention UVHC - VALUTEC,
 - Convention d'exploitation du Centre Technologique en Transports Terrestres (C 3T),
 - Conventions de recherche,
 - Convention de prestation,
 - Association GRRT : projet de statuts,
 - Convention UVHC - MITI,
 - Convention de partenariat dans le cadre du programme TRANSTECH,
- mise en place du groupe de la valorisation,
- FEDER :
 - 1/ équipement de l'extension du laboratoire IEMN/DOAE/M. Torguet,
 - 2/ NASPA/GRRT/LAMIH/Y. Ravalard,
 - 3/ estimation des effets thermiques et aérodynamiques dans un site de réseau ferroviaire souterrain ; approche par essais et modélisation/GRRT/LME/C. Tournier,
 - 4/ Service informatique/A. Mayeur :
 - Développement des ressources de calcul intensif,
 - Développement des nouveaux modes de communication au moyen des réseaux, pour les PME-PMI,
 - Contribution de l'UVHC au développement des NTIC,
- questions diverses.

Approbation du compte-rendu du 4 février 1999

Le compte-rendu du conseil scientifique du 4 février 1999 est approuvé à l'unanimité.

Informations du vice-président recherche

Promotion enseignants-chercheurs :

Le nombre de promotions en voie 1 locale est le suivant :

- 8 MCF de la 2ème à la 1ère classe,
- 1 MCF de la 1ère classe à la hors classe,
- 2 professeurs de la 2ème à la 1ère classe,
- 1 professeur de la 1ère classe à la classe exceptionnelle.

Création de postes :

Le Président a pu obtenir la création de 2 postes supplémentaires pour la filière STAPS.

Dispositif gouvernemental en faveur de la création d'entreprises innovantes :

Rappel des mesures :

- Le projet de loi sur l'innovation et la recherche,
- Les mesures fiscales adoptées en Loi de finances,
- Les mesures financières pour développer le capital-risque,
- Le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologie innovantes.

CS 25-03-99/1

- Le programme PME - Emploi de la Caisse des dépôts et consignations,
- Incubateur et capital-amorçage des entreprises technologiques,
(voir en annexe).

Plan U 3 M - Schéma des services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la région Nord - Pas de Calais :

Dans cette version du plan U3M, le Président JC. Angué fait remarquer la part importante consacrée à la recherche. Les laboratoires de l'université ont été mobilisés et se sont impliqués largement dans les différents thèmes stratégiques de ce schéma. La dernière version du document sera finalisée début avril 1999.

Courrier de protestation de M. Michel Delebarre, Ancien Ministre, Président du Conseil Régional Nord - Pas de Calais concernant la parution dans « Le Monde » du 24/02/1999, des propos relatifs au « rééquilibrage des populations de chercheurs entre l'Île de France et le reste du pays » du Directeur de la Recherche au MENRT.

Le Président JC. Angué fait référence à la lettre de Monsieur M. Delebarre exprimant « une protestation solennelle du Conseil Régional Nord - Pas de Calais contre des orientations qui viseraient à interrompre ou limiter le développement des moyens de recherche en dehors de la région parisienne ».

Mise à jour des listes d'élus :

Collège Étudiant - sont élus :

- Caroline BROTELLE (DESS MCA),
- Patrick ROZYCKI (Doctorat GME).

Conventions

Le conseil donne **un avis favorable à l'unanimité**, sur les conventions suivantes :

• Convention-cadre UVHC - VALUVAL :

La présente convention définit les missions que VALUVAL est chargée de réaliser pour l'Université dans le domaine de la valorisation de la recherche et du développement technologique des entreprises industrielles. Elle définit les moyens qui seront échangés ou mis à disposition de part et d'autre pour favoriser la valorisation de la recherche et le développement technologique. En outre, elle met en évidence les dispositions financières réglant les modalités de fonctionnement.

• Convention UVHC - VALUTECH :

Compte tenu du développement de ses relations avec les entreprises régionales ou nationales, l'université a souhaité structurer plus efficacement ses relations industrielles en créant une filiale : la S.A. VALUTECH. Cette société a pour objet de contribuer à la diffusion et à la valorisation des produits, procédés et savoir-faire, et plus généralement des résultats de la recherche des laboratoires publics universitaires, par la réalisation de prestations de développement technologique et d'études scientifiques (voir approbation du Conseil d'Administration de l'UVHC du 26/07/1997).

VALUTECH interviendra notamment dans les domaines des matériaux, transports terrestres, agro-alimentaires et multimédia, et ceci, à destination de tous types d'entreprises.

La présente convention a pour objet de définir les moyens qui seront mis en oeuvre, de part et d'autre, pour développer la valorisation de la recherche et le transfert de technologie. En outre, elle définit les dispositions financières régissant les modalités de fonctionnement.

• Convention d'exploitation du Centre Technologique en Transports Terrestres (C3T) :

Le C3T dédié au développement économique et technologique des entreprises abrite 30 MF d'équipements financés par l'Europe (Fonds FEDER), Conseil Régional Nord - Pas de Calais, l'Etat (FIBM), des industriels et l'UVHC.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions selon lesquelles VALUTECH pourra exploiter le C3T, tel qu'il existe.

- Conventions de **recherche** VALUTEC. Deux versions sont présentées :
 - copropriété des inventions entre l'industriel et l'Université,
 - propriété des inventions revenant à l'industriel avec, en contrepartie, un retour financier pour l'Université.

- Convention de **prestation** VALUTEC :

La présente convention détaille le programme de la prestation entre une société et VALUTEC.

- Association **GRRT** : projet de statuts

L'élargissement des missions et des orientations stratégiques, l'intervention d'un nombre croissant de partenaires et la nécessité de renforcer la position du GRRT aux niveaux régional, national et international, ont amené les membres fondateurs du Groupement à envisager la création d'une structure juridique. La structure semblant la mieux adaptée aux objectifs du GRRT est celle du GIP (Groupe d'Intérêt Public). Etant donné les contraintes liées à la création d'une telle structure, le GRRT a décidé la création d'une association loi 1901, formule permettant, dans un délai estimé à 2 ou 3 ans, de préfigurer un GIP. A la création de ce GIP (ou d'une autre structure juridique jugée éventuellement plus adéquate) cette association, dont la durée n'est pas déterminée, serait dissoute dans les conditions prévues par ses statuts.

- Convention **UVHC - MITI** :

Le GIP MITI (Management Interdisciplinaire du Transfert et de l'Innovation) a pour mission de renforcer dans le Nord - Pas de Calais la recherche - développement, le transfert technologique et l'innovation vers les PME/PMI par une meilleure lisibilité et accessibilité aux compétences et moyens, et par un accompagnement des entreprises. L'UVHC, membre du GIP MITI se propose par le biais du CECII, département de l'université, d'assurer la coordination du programme spécifique INTERREG II «Management du transfert de technologie».

- Convention de partenariat entre VALUVAL et l'UVHC dans le cadre du programme **TRANSTECH** :

Dans le cadre du programme européen TRANSTECH, VALUVAL et l'université décident d'effectuer en commun des opérations de communication et de promotion auprès des entreprises régionales concernées. La présente convention est conclue pour la période du 01/06/1998 au 31/12/2000.

Mise en place du groupe de la valorisation

Le conseil scientifique donne son accord de principe à l'unanimité pour la constitution d'un groupe de valorisation dont la mission essentielle sera de proposer des orientations de la politique universitaire en matière de valorisation.

La composition provisoire (ouverte) est :

- Président de l'Université
- Vice-présidents :
 - * MM. Fréville, Nongaillard,
- Directeurs de Laboratoire, d'équipe de recherche ou de structure de transfert :
 - * Mme Camion (CECII), Merviel-Leleu (LSC), MM. Gazalet (DOAE), Millot (LAMIH), Oudin (LAMIH), Pain (CITIA), Thierry représenté par Mme LERICHE (LAMAC), Tournier (LME),
- Directeurs de composante :
 - * MM. Bricout (ISIV), Desmuliers (IAE), Desrumaux (IUT), Level (ISTV), Ravalard (ENSIMEV), Willaëys (EIGIP).
- VALUTEC, VALUVAL :
 - * Mme Leveaux, M. Hogie,
- Cellule Recherche et Valorisation.

FEDER

Le conseil donne un avis favorable, à l'unanimité, pour que l'université, sur les projets suivants, sollicite une subvention au titre du FEDER Objectif 1 :

- Equipement de l'extension du laboratoire IEMN/DOAE d'un montant global de 15 MF présenté par M. Torguet sous couvert de M. Gazalet,
- NASPA (Nouvelles Approches de la Sécurité Passive des Véhicules de Transports de Passagers) d'un montant global de 1 064 600 F présenté par M. Ravalard,
- Estimation des effets thermiques et aérodynamiques dans un site de réseau ferroviaire souterrain ; approche par essais et modélisation d'un montant global de 336 KF présenté par M. Desmet.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité, pour que l'université demande une subvention au titre du FEDER PIC PME NOROPEL, sur les projets suivants :

- Service informatique présenté par M. Mayeur :
 - Développement des ressources de calcul intensif d'un montant global de 2 MF,
 - Développement des nouveaux modes de communication au moyen des réseaux, pour les PME-PMI d'un montant global de 6 MF,
 - Contribution de l'UVHC au développement des NTIC d'un montant global de 6 MF.

Questions diverses

Arnaud Fréville rappelle la date de la réunion du Conseil Scientifique restreint, le mercredi 31 mars prochain dédié :

14h30 - Priorités de l'établissement dans les demandes d'allocation de la Région Nord - Pas de Calais,

16h00 - Promotion des Professeurs, accès à la première classe,

17h30 - Promotion des Professeurs, accès à la classe exceptionnelle.

La séance est levée à 11h30.

Étaient présents :

Personnalités extérieures : M. Chevalier, Delbecq,

Collège A : MM. Ali Mehmeti, Desmet, Fréville, Locheignes, Millot, Nongaillard,

Collège B : M. Deseaux,

Collège C : MM. Bellalij, Dogheche, Lefebvre,

Collège D : M. Santin,

Collège E : M. Garçon,

Collège F : M. Houvenaghel,

Collège Usagers : M. Rozycki, Winiar,

Invités : Mmes Camion, Gurak, Kadi, Lejeune,

MM. Hoc, Oudin, Ravalard, Wiart.

M. Gazalet représenté par M. Torguet.

M. Thierry représenté par Mme Leriche.

Ont donné pouvoir : Mme Merviel à M. Fréville,

M. Bourquin à M. Chevalier,

M. Aldebert à M. Delbecq,

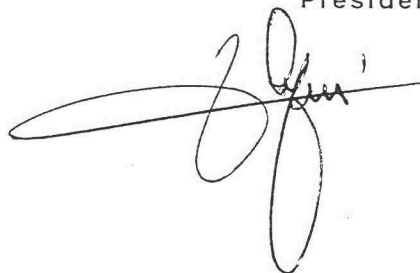
M. Delebarre à M. Nongaillard.

M. Monnoyer de Galland à M. Desmet.

Excusés :

M. Starzenski à M. Fréville,
M. Menet à M. Lefebvre,
M. Valdès à M. Bellalij,
M. Bellalij à M. Lefebvre,
M. Cocquebert et Danjou à M. Garçon,
M. Herreras.

Professeur Jean-Claude ANGUÉ,
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Angué', written over a horizontal line. The signature is stylized with large loops and a long horizontal stroke extending to the left.

ANNEXE 1

Dispositif gouvernemental en faveur de la création d'entreprises innovantes

Rappel des mesures

Les mesures fiscales adoptées en Loi de finances :

- les contrats d'assurance-vie en actions,
- la création des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise en 1998,
- un dispositif pour développer une population d'investisseurs qui soit l'équivalent des « business angels » américains,

Les mesures financières pour développer le capital-risque :

- le Fonds public pour le capital risque,
- la garantie SOFARIS,
- l'aménagement du régime des FCPR (Fonds Communs de Placement à Risques).

Le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologie innovantes :

Le MENRT mène une action en faveur de la création d'entreprises de technologies innovantes, par le biais d'un concours national dont le budget est de 100 MF en 1999. Ce concours a été lancé le 8 mars dernier. Deux types de projets peuvent être présentés :

- des projets « en émergence » nécessitant une phase de maturation,
- des projets « création-développement » déjà élaborés se situant juste en amont de la création d'entreprise.

Le montant de l'aide pourrait atteindre 300 KF T.T.C. La cellule-recherche de l'UVHC renseignera tout porteur de projet intéressé par ce concours.

Le programme PME - Emploi de la Caisse des dépôts et consignations :

La Caisse des dépôts et consignations s'attache à développer les investissements dans les fonds d'amorçage.

Elle y consacre une enveloppe de 200 MF pour trois ans avec pour principaux critères d'investissement de financer des fonds ou sociétés d'investissement dédiés au financement des premiers stades de la création d'entreprises innovantes.

Incubateur et capital-amorçage des entreprises technologiques :

Le MENRT, le Ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie et le secrétariat à l'industrie ont mis en oeuvre une action destinée à encourager la création d'entreprises valorisant les travaux de recherche des laboratoires publics.

Dès 1999, le MENRT et le Ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie financeront l'installation d'incubateurs d'entreprises sur des sites scientifiques et doteront en capital les établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui souhaiteraient constituer des fonds d'amorçage pour investir dans des entreprises en création. Le budget consacré à cette action s'élèvera à 200 MF.

Il a été mis en avant l'importance des partenariats qui seront établis entre :

- les établissements d'enseignement supérieurs,
- les organismes de recherche,
- les professionnels de l'accompagnement des entreprises,
- les professionnels du capital-risque.

Les collectivités locales pourront naturellement être parties prenantes dans ces partenariats.

Les incubateurs et les fonds d'amorçage seront sélectionnés sur leur capacité à mobiliser des financements privés qui viendront progressivement se substituer aux financements de l'Etat. Seront privilégiés les projets orientés vers le développement des technologies de l'information et la